

**Et DITes Oh :** « Tout corps plongé dans... » une manifestation en ressort plein d'énergie et d'espoir ! 8 mobilisations ont eu lieu depuis mi-janvier entraînant des centaines de milliers de personnes dans la rue, opposées à cette réforme des retraites injuste, injustifiée et injustifiable. Nous étions bien entendu de toutes ces manifestations.

Nous restons déterminés face à la surdité des membres de ce gouvernement qui osent nous parler de débat démocratique alors qu'ils n'ont eu de cesse de l'écouter brutalement à 50 jours, par son inscription dans le cadre du projet de loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale ou en ayant recours au vote bloqué par 44-3 au Sénat !

Le président, quant à lui, a refusé de rencontrer l'intersyndicale ! Une honte.

Que de mensonges, d'approximations de leur part durant ces dernières semaines en commençant par le nombre de retraités bénéficiant de la pension minimale à 1200€, le fait de bénéficier de la surcote avant l'âge légal de départ à la retraite. Quid de ceux qui devront cotiser 44 ans et non pas 43 ans... Heureusement que nous ne faisons pas preuve d'autant d'amateurisme dans notre travail !!!

Selon un dernier sondage, 67% des Français sont opposés à cette réforme et la seule manière de faire entendre raison à ce gouvernement, est d'être encore plus nombreux dans la rue. C'est à cela que nos gouvernants mesurent le degré d'opposition, uniquement !

A l'heure où nous écrivons ces pages (mercredi 15 mars au matin), la Commission Mixte Paritaire se réunit, journée de nouvelle mobilisation nationale.

Le parlement osera-t-il voter demain ce projet de loi tant décrié par 2/3 des Français ? Nos élus de la Nation devront rendre compte de leur vote. Auront-ils recours au 49-3 ? Par là même, on a déjà vu dans le passé, une loi adoptée puis retirée devant la fronde des citoyens (Contrat Première Embauche en 2006).

Montrons massivement à ce gouvernement notre refus total de cette réforme des retraites ou bien y a-t-il des volontaires pour travailler encore plus longtemps ? Assumons notre opposition dans la durée en ne déléguant pas à d'autres secteurs (éboueurs, agents des transports, de l'énergie, de la chimie...). Soyons solidaires et combatifs. A défaut, l'avenir s'annonce bien sombre pour nous et les générations à venir.

« Le talent se développe dans la retraite ; le caractère se forme dans le tumulte du monde »  
écrivait le poète Allemand Goethe. Nous y sommes.



## LA RUBRIQUE « C'est toujours bon à savoir ! »

### La règle du trentième indivisible en cas de grève censurée par le Comité européen des droits sociaux

Montreuil, le 15 février 2023

La Confédération, aux côtés de l'UFSE-CGT et la Fédération CGT Finances publiques, avait déposé une réclamation devant le Comité européen des droits sociaux (CEDS) pour **dénoncer la règle du trentième indivisible qui veut qu'un agent public de l'État en grève, même une heure, se voit retirer un trentième de sa rémunération, soit une journée entière.**

Après de longues années d'attente, le CEDS donne largement raison à la CGT, considérant que la règle du trentième indivisible constitue une violation du droit de grève. **De plus, cette règle est jugée discriminatoire en ce qu'elle n'est prévue que pour les agents publics de l'État et non pour les deux autres versants de la fonction publique (hospitalier et territorial).**

Il s'agit incontestablement d'une belle victoire de la CGT dans cette période de mobilisation sociale démontrant, une fois encore, que le droit français n'est pas conforme aux

normes internationales et européennes. En effet, la Cour de cassation vient récemment d'être épinglée par le CEDS pour n'avoir pas respecté sa décision relative à l'injuste barème Macron (plafonnement des indemnités dans le cadre d'un licenciement abusif lors d'une procédure Prud'homale).

On peut donc espérer que le Conseil d'État saura, quant à lui, modifier sa jurisprudence pour enfin respecter le droit de grève. Pour la CGT, il y a urgence à ce que l'employeur public et les juridictions internes appliquent les recommandations du CEDS, comité participant à l'effectivité et la protection des droits sociaux des travailleurs.

**Comme ce fut le cas en 1982, il y a urgence à ce que le législateur abroge enfin cette règle scandaleuse et gravement attentatoire au droit de grève, pourtant droit constitutionnel.** Alors que nous sommes en pleine mobilisation pour la défense de nos retraites, la CGT saura se saisir de cette décision pour contraindre l'employeur public à respecter le droit de grève des agents publics.

### La CGT FINANCES PUBLIQUES 26 en colère !

Le ministre Guerini a d'ores et déjà fait savoir par voie de presse que le gouvernement n'entend pas prendre en compte la décision du CEDS. Pourtant prompt à affirmer son attachement au cadre européen, le gouvernement s'assoit donc sans vergogne sur une décision d'un organe du Conseil de l'Europe, organisation intergouvernementale chargée de la promotion des droits humains et qui regroupe 46 Etats membres dont la France.

Pourtant habitué à motiver sa politique de reculs sociaux par l'environnement international, le gouvernement n'hésite pas, lorsqu'il s'agit d'entraver le droit de grève, à brandir une spécificité nationale qui n'aurait selon lui rien d'anticonstitutionnel.

En date du 13 mars 2023, l'intersyndicale des Finances Publiques a adressé un courrier au DGFIP lui demandant qu'un étalement des jours de grève soit opéré. A suivre...



**Petit mot de la rédaction du journal :** Comme vous pouvez le constater dans ce numéro, la vie des services de la DDFIP 26 est bien moins au cœur de nos écrits que d'habitude. Non, que tous les problèmes liés aux emplois, conditions de travail... aient été miraculeusement résolus mais nous avons estimé que l'urgence sociale devait primer. Vous retrouverez vos infos drômoise dans les prochains numéros...

L'actualité sociale est rythmée depuis 2 mois par des mobilisations inégalées depuis 1995 !

**C'est aussi pour cela que notre syndicat a été à l'initiative d'une ASSEMBLEE GENERALE DES PERSONNELS le mardi 14 mars au Polygone à laquelle se sont associés nos collègues de Solidaires et de la CFDT.**

Une petite trentaine de collègues étaient présents, chacun regrettant cette faible participation, car l'information reste un droit. Nous continuerons donc, malgré tout à afficher, à distribuer afin que les personnels puissent disposer d'éléments pour le débat.

Après une présentation sur le fond et la forme de cette réforme des retraites, chacun s'est accordé à dire que c'était une véritable régression sociale qui en amènerait d'autres, si nous laissons adopter cette loi inique. Bon nombre d'économistes s'accordent à dire que le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites n'est en rien catastrophique et ne pouvait être prétexte à cette réforme si injuste.

Les organisations syndicales de la DGFIP ont demandé la neutralisation de la période allant du 13 au 17 mars 2023 et suspendu toute participation aux instances de dialogue social sur cette période. L'intersyndicale DDFIP 26, à l'unisson de la

position nationale a donc décidé de boycotter la formation CSAL du jeudi 16 mars. Nous nous inscrivons pleinement, dans toutes les actions qui voient le jour dans le pays. **Nous sommes résolu à gagner le retrait de cette réforme.**

**Plus d' 1 million de personnes ont signé la pétition contre cette réforme des retraites...  
Et vous ? Il est encore temps...**

<https://www.change.org/p/retraites-non-%C3%A0-cette-r%C3%A9forme-injuste-et-brutale-reformesdesretraites>



Dans la foule du 16/02/2023 à Valence...



**Quelques chiffres :**

- Taux de grévistes DDFIP 26 le 19/01 : 43,09%
- Taux de grévistes DDFIP 26 le 31/01 : 30,82%
- Taux de grévistes DDFIP 26 le 07/02 : 18,18%
- Taux de grévistes DDFIP 26 le 16/02 : 10,68%
- Taux de grévistes DDFIP 26 le 07/03 : 36,25%
- Taux de grévistes DDFIP 26 le 15/03 : 12,01 %



**Le coin « J'aime ma retraite, savez-vous comment ? Quand elle est complète et qu'elle est prise à temps »**

**DEPUIS DES SEMAINES, dans tous les médias, les membres du gouvernement se répandent sur le supposé gouffre financier de notre système de retraite et les dangers que celui-ci représenterait.**

Or, cette campagne malhonnête est contredite par beaucoup d'indicateurs économiques. Elle est battue en brèche quand, contrairement aux libéraux, on accepte d'actionner certains leviers. C'est notamment le cas pour la Fonction publique.

Depuis plusieurs mois, la CGT milite en faveur des 10 % pour la Fonction publique ; triptyque articulé autour de 10 % d'augmentation pour la valeur du point d'indice, 10 % de créations d'emplois et 10 % de réduction du temps de travail. Ces revendications à satisfaire d'urgence correspondent à autant de mesures de justice sociale et d'amélioration du service public. En parallèle, elles auraient un effet bénéfique sur le financement de nos retraites.

D'ailleurs, le rapport du COR souligne que le gel de la valeur du point - ou son quasi-gel - a de forts effets négatifs sur les ressources des retraites.

Compte tenu de son dispositif particulier — l'État versant une subvention d'équilibre annuelle —, les augmentations du traitement indiciaire et les créations d'emplois de fonctionnaires ne procureraient pas de ressources supplémentaires pour l'État. Il en irait tout autrement des Fonctions publiques territoriale et hospitalière.

En effet, la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), compétente pour les retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, a bien un système de ressources assis sur des taux de cotisations définis pour les salariés et employeurs.

En revalorisant le point d'indice de 10 %, en créant 10 % d'emplois de fonctionnaires sur ces deux versants (soit environ 300 000 agents), les ressources de notre système de retraite seraient abondées de 5 à 6 milliards d'euros ! La moitié du déficit prévu par le COR pour 2030 serait ainsi résorbée par cette amélioration de l'emploi public.

Les agents seraient donc mieux payés, leurs conditions de travail seraient améliorées, le service public aurait davantage de moyens pour le bien des usagers, des emplois supplémentaires seraient disponibles notamment pour les jeunes et nos retraites auraient des recettes supplémentaires significatives.

Voilà qui ne souffre pas la comparaison avec la politique d'austérité du pouvoir exécutif et ses projets rétrogrades ! Ajoutons que, si comme le réclame la CGT, un vaste plan de titularisation était mis en œuvre, que les primes comptaient pour la retraite, ce sont encore plusieurs milliards de cotisations supplémentaires qui viendraient s'ajouter.



Au lieu de colporter des propos fallacieux via de scandaleux messages vidéo, le ministre Guerini serait mieux inspiré de mettre en avant de tels éléments.  
Comme il n'y a rien à espérer de ce côté-là, la CGT FINANCES PUBLIQUE DROME appelle à élever encore le rapport de force.

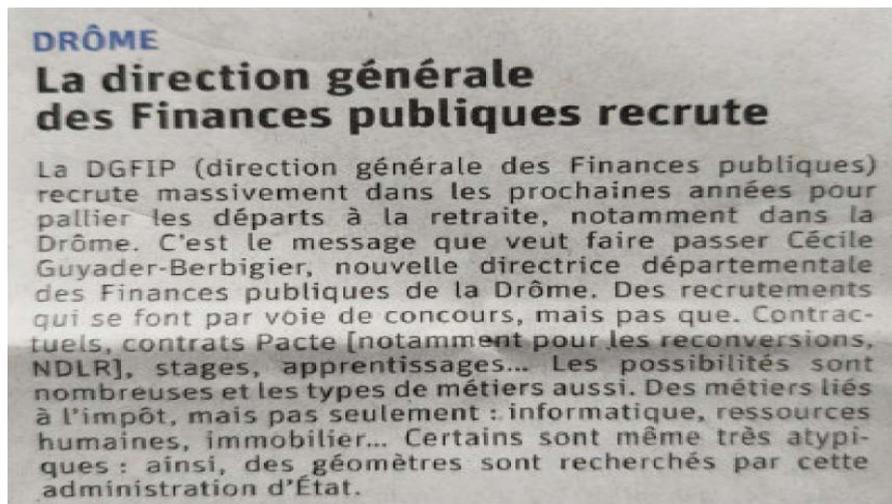
### Petit décryptage / scénarii possibles :



- Rejet ce jeudi 16 mars par l'assemblée du projet de loi (le gouvernement a la possibilité de refaire une seconde navette sénat/assemblée dernier délai 26/03). Dissolution de l'assemblée ? On continue jusqu'à son retrait pur et simple.
- Adoption par l'assemblée du projet de loi... On continue jusqu'à son retrait pure et simple.
- Le président, par peur de voir son projet de loi rejeté par l'assemblée, décide de le passer par 49-3. On continue jusqu'à son retrait pur et simple.
- Un Référendum d'Initiative Partagée. On continue jusqu'à son retrait pur et simple.

**ON CONTINUE JUSQU'AU RETRAIT PUR ET SIMPLE DE CE PROJET DE LOI.**

Nous dénonçons depuis de nombreuses années les suppressions massives d'emplois. Ironie du sort, aujourd'hui la DDFIP 26 recrute par petites annonces pour pallier aux nombreuses chaises vides ! Peut-on du jour au lendemain, sans réelle formation ni engagement à servir l'Etat, nous remplacer aussi rapidement ? Outre l'insulte faite aux agents, l'emploi statutaire doit rester la règle par voie de concours.



« La culture, ce n'est pas ce qui reste quand on a tout oublié, mais au contraire, ce qui reste à connaître quand on ne vous a rien enseigné » Jean Vilar



« Mécano » : De Mattia Filice. Parcours initiatique d'un apprenti conducteur de train qui se poursuit par des aventures relatées comme dans un western, un film d'angoisse ou une comédie dramatique...



« Crépuscule » de Philippe Claudel : l'académicien Goncourt propose une impressionnante fresque métaphorique traitant aussi bien du déclin des empires que des conflits religieux ou de la falsification de l'Histoire.



« De la rédaction » : A voir ou revoir le film de Robert Guédiguian « L'armée du crime » au moment où on évoque la Panthéonisation de Missak MANOUKIAN

« L'astronaute » Cinéma Espace à Loriol sur Drôme : De Nicolas Giraud. Ingénieur en aéronautique chez ArianeGroup, Jim se consacre depuis des années à un projet secret : construire sa propre fusée et accomplir le premier vol spatial habité en amateur...



« Nous étions des humains » de Mickey 3d : « Nous étions des humains Des vivants de demain partis pour un très long, très long chemin ; Nous avions des bâtons, de la boue sur les mains... »

Le festival Regards sur le 7e art ibérique et latino-américain revient du 11 au 18 mars. 8 jours de réjouissances, 35 films dont 14 avant-premières ou inédits, 8 invités, le festival Regards

prend ses quartiers à partir de ce samedi 11 mars

au cinéma le Navire à Valence.

N'hésitez pas à partager avec nous, vos ressentis dans les services...

[cgt.ddfip26@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip26@dgfip.finances.gouv.fr)